



**Séance du 28 janvier 2021**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-et-un le vingt-huit janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 19 Présents : M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. GESFEROIS. DAUGAN. BORDEAU. PRECHOUX. TIPPING. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. GALLAIS. CRETТАZ. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Présents : 17

Votants : 19

Absent : Mme MOMEUX (pouvoir donné à Mme DAUGAN)  
Mme ROBERT (pouvoir donné à M. GALLAIS)

Date de la convocation :

Le 22 janvier 2021

Secrétaire : M. MENIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H06.

Le Conseil Municipal débute avec l'intervention de Mme Capucine JAUSSAUD de BECHEREL, pour le projet « Le Pays » qui concernera PLOUASNE dans le cadre d'une « randonnée Théâtre » planifiée en 2021.

Puis les élus valident à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 17/12/2020.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer une délibération, à savoir :

-Avenants Marché Travaux Rue Duguesclin-régularisation N°3 et N°4.

Le Conseil Municipal accepte.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations, à savoir :

-La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

-Le socle numérique minimal (Ecole).

Le Conseil Municipal accepte.

### **Validation d'un Document d'Information Communal Des Risques Majeurs (DICRIM)**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le Document d'Information Communal Des Risques Majeurs (DICRIM) portant sur le risque d'inondation, le risque mouvement de terrain, le risque tempête, le risque rupture de barrage, les risques liés au changement climatique.

-Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'**unanimité** :

-**Accepte** la proposition de Monsieur Le Maire de valider le Document d'Information Communal Des Risques Majeurs (DICRIM).

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



**Séance du 28 janvier 2021**

### **Validation d'un Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), outil créé par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13/08/2004, qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'information, l'alerte, la protection et le soutien de la population au regard des risques identifiés au DICRIM.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- Accepte** la proposition de Monsieur Le Maire de valider le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Vente d'un chemin et d'une cour aux Champs Thiebry**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il a été sollicité par des particuliers souhaitant acquérir un chemin communal et une cour communale qui séparent les 3 parcelles cadastrales (Section E N°0136, 0137, et 0124) d'une propriété qu'ils souhaitent acheter. Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une enquête publique à ce sujet, et en fonction de l'issue de celle-ci, l'autoriser à vendre ce chemin communal et cette cour communale.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **la majorité**, 18 voix pour, 1 abstention :

- Autorise** Monsieur Le Maire à lancer une enquête publique dans le cadre de la vente du chemin communal et de la cour communale, situés entre les parcelles cadastrales section E N°0136, 0137, et 0124.
- Autorise** Monsieur Le Maire à contacter les riverains du chemin communal quant à leur souhait de s'en porter acquéreurs.

### **Désignation d'un référent pour la Mission Locale**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un référent communal, et un suppléant, pour la Mission Locale :

- Conseiller référent : Michel DAUGAN
- Conseiller suppléant : Antoine CHATAIN

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- Valide** la proposition de Monsieur Le Maire de désigner les conseillers susvisés en tant que référent et suppléant pour la mission locale.



**Séance du 28 janvier 2021**

### **Désignation de référents Vélo route**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer 2 ou 3 référents auprès de DINAN AGGLOMERATION pour le Vélo route :

- Référent N°1 : Michel DAUGAN
- Référent N°2 : Alain GALLAIS
- Référent N°3 : Marie-Yvonne DAUGAN

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

**-Valide** la proposition de Monsieur Le Maire de désigner les conseillers susvisés en tant que référents pour le Vélo route.

### **Régies : autorisation de création, modification, suppression**

Monsieur Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser, à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux pour la durée du présent mandat.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

**-Valide** la proposition de Monsieur Le Maire de l'autoriser, à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux pour la durée du présent mandat.

### **Pacte de gouvernance**

**Considérant** que Monsieur le Président de Dinan Agglomération a inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

**Considérant** que le pacte de gouvernance doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

**Considérant** que les communes disposent d'un délai de 2 mois à compter de la transmission du projet de pacte afin d'émettre un avis,

**Considérant** que le projet de pacte a été transmis le 08 janvier 2020,

**Considérant** que le pacte de gouvernance définit le cadre de référence des relations entre les communes et Dinan Agglomération en établissant un réseau de médiations (conférences des maires, conférences territoriales, commissions thématiques ou spécialisées), et en précisant les modalités de leur association à son fonctionnement,

**Considérant** que le pacte de gouvernance de Dinan Agglomération a pour ambition de faire émerger une décision communautaire tout en respectant la place des maires et des élus municipaux, mais également de rechercher constamment l'équilibre entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des décisions,



**Séance du 28 janvier 2021**

**Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**Vu** l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux relations entre les établissements publics de coopération intercommunal à fiscalité propre et leurs communes membres,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

**Vu** la délibération n°CA-2020-058 en date du 27 juillet 2020, approuvant le principe d'un pacte de gouvernance,

**Vu** le projet de pacte de gouvernance,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer, favorablement ou défavorablement sur le projet de pacte de gouvernance. Ce pacte est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **la majorité**, 13 voix pour, 6 voix contre :

-Emet un avis **favorable** au projet de pacte de gouvernance.

### **Reprise de concessions en état d'abandon au cimetière**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions ci-dessous :

Carré N°01	Emplacement n°06	plus de 30 ans à DARTOIS Jules et RAHEN Marie
Carré N°02	Emplacement N°45	plus de 30 ans à Non identifiable
Carré N°03	Emplacement N°20	plus de 30 ans à FAISANT – CHARTIER – LEFEVRE
Carré N°04	Emplacement N°14	plus de 30 ans à BOSCHET – JACQUET - GUEROC

dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 31 octobre 2012 et 04 novembre 2015, dans les conditions prévues par l'article R.2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-17 et R.2223-18, Considérant que les concessions dont il s'agit, ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité.

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leur nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité** :

**-Considère** que les concessions ci-dessus énumérées, dans le cimetière communal sont réputées en état d'abandon.

**-Autorise** Monsieur Le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.



**Séance du 28 janvier 2021**

**Devis de reprise de concession dans le cimetière communal par l'entreprise MCE funéraire**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis de l'entreprise MCE funéraire pour la reprise de 2 concessions familiales dans le cimetière communal pour un montant de 1 610,00 € HT soit 1 932,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité** :

**-Valide** le devis de l'entreprise MCE funéraire pour la reprise de 2 concessions familiales dans le cimetière communal pour un montant HT de 1 610,00 € soit 1 932,00 € TTC.

**Etude géotechnique pour les 4 lots du lotissement des Aulnes**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à signer le devis proposé par ECR Environnement pour un montant de 1500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC afin de lancer une étude géotechnique concernant les 4 derniers lots du lotissement des Aulnes, celle-ci étant indispensable pour la signature des compromis de vente des lots car l'opération se situe en aléa moyen ou fort du risque retrait/gonflement argile.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

**-Autorise** Monsieur Le Maire à signer le devis proposé par ECR Environnement afin de lancer une étude géotechnique concernant les 4 derniers lots du lotissement des Aulnes.

**Agrandissement et réhabilitation mairie : choix du géomètre et lancement appels d'offres concernant la conformité et concernant la sécurité**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, de valider le devis de l'entreprise HAMEL et ASSOCIES géomètres pour les relevés d'altimétrie concernant les travaux d'agrandissement et de réhabilitation de la mairie, pour un montant 2 200,00 € HT soit 2 640,00 € TTC.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer 2 appels d'offres : l'un relatif à un organisme de contrôle de la conformité des travaux en lien avec la réglementation et l'autre concernant la sécurité du travail pendant les travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité** :

**-Valide** le devis de l'entreprise HAMEL et ASSOCIES géomètres, pour un montant 2 200,00 € HT soit 2 640,00 € TTC.

**-Autorise** Monsieur Le Maire à lancer 2 appels d'offres : l'un relatif à un organisme de contrôle de la conformité des travaux en lien avec la réglementation et l'autre concernant la sécurité du travail pendant les travaux.

**-Autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



**Séance du 28 janvier 2021**

**Place de l'église attribution du marché de travaux à l'entreprise ALTHEA NOVA**

Suite à l'ouverture des 3 offres reçues dans le cadre du marché d'aménagement de la place de l'église, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, de retenir l'offre de l'entreprise ALTHEA NOVA pour un montant de 55 210,85 € HT soit 66 253,02 € TTC, avec une variante imposée de 1 692,12 € HT soit 2 030,54 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité** :

- Accepte** la proposition de Monsieur Le Maire de retenir l'offre de l'entreprise ALTHEA NOVA.
- Autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Facturation des droits de place au mois**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'uniformiser la facturation du droit de place pour un montant de 15 €/mois, à tous les commerçants ambulants réguliers.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à **l'unanimité** :

- Valide** la proposition de Monsieur Le Maire d'uniformiser la facturation du droit de place pour un montant de 15 €/mois, à tous les commerçants ambulants réguliers.
- Autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

Dans le cadre du projet de réaménagement et d'extension de la mairie, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de participer aux projets relatifs à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux du budget.

**Le plan de financement se présente comme suit :**

Dépenses prévisionnelles subventionnables	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
<b>Maîtrise d'Ouvrage</b>	24 875,00	<u>Etat</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• DETR 2021</li></ul>	115 750	<b><u>40</u></b>
<b>Autres études</b> (Analyses EP, relevé topo, recherche amiante...)	8 000,00			
<b>Travaux</b> Agrandissement/mise aux normes de la mairie	250 000	<u>Commune</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Fonds propres</li></ul>	173 625	<b><u>60</u></b>
<b>Autres</b>	6 500			
<b>TOTAL</b>	<b><u>289 375</u></b>		<b><u>289375</u></b>	<b><u>100</u></b>





**Séance du 28 janvier 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'**unanimité** :

**-Valide** la proposition de Monsieur Le Maire de participer aux projets relatifs à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, concernant le projet de réaménagement et d'extension de la mairie.

**-Autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Socle numérique minimal**

Dans le cadre du plan de relance, le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports met en place des mesures destinées à l'acquisition d'équipements informatiques de services et ressources numériques pour garantir l'accès au numérique au plus grand nombre d'élèves dans tous les territoires, en participant à hauteur de 70% des acquisitions de matériel.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de participer à cette démarche pour l'école privée, l'école élémentaire publique étant déjà dotée.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'**unanimité** :

**-Valide** la proposition de Monsieur Le Maire de participer de participer à la démarche d'acquisition d'équipements informatiques pour l'école privée.

**-Autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que PLOUASNE a été retenue pour devenir France Service Itinérant.

Monsieur Le Maire informe qu'une étude sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne salle des fêtes débutera en mai 2021.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à ce qui pourrait être fait au bénéfice de la commune, dans le cadre de l'acquisition par un privé des maisons « MAILLARD ».

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un diagnostic des travaux à effectuer à l'intérieur de l'église.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de mener une réflexion pour la mise en place d'un panneau général indiquant la localisation des différentes entreprises sur la commune.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir la FNACA dans ses actions de devoir de mémoire.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que 3 réunions sur le captage de la Ville Bézy vont avoir lieu, à l'espace Deriole :

Le vendredi 29 janvier 2021, à 14H animée par la Chambre d'agriculture.

Le vendredi 4 février 2021 à 13H pour le COPIL, et à 14H pour les agriculteurs concernés, animée par DINAN AGGLOMERATION.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Secours Catholique viendra sur le territoire de la commune et tiendra une permanence informative le mardi 2 février sur la place du marché.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le président du club KIWANI qui prévoit d'organiser les joutes nautiques en juillet prochain, auquel la commune participera financièrement comme tous les ans.



**Séance du 28 janvier 2021**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier instruit dans le cadre du plan de relance N°2 a bien été reçu par le Département.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant la mise à disposition gracieuse de la salle DERIOLE du 13 au 14 février 2021 au profit de l'organisation des jeunes Miss BRETAGNE (l'eau, l'électricité et le chauffage restant à la charge de l'organisateur). Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que DINAN AGGLOMERATION va organiser une réunion concernant la collecte des déchets et leur traitement.

Madame Marie-Yvonne DAUGAN confirme au Conseil Municipal la prochaine exposition municipale sur les cartes postales anciennes et propose la réalisation d'une nouvelle carte postale. Des projets seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur Antoine CHATAIN, en sa qualité de pompier volontaire, informe le Conseil Municipal qu'une formation PSC1 sera organisée au cours des vacances de Pâques et que des formations aux « Gestes Qui Sauvent » peuvent également être dispensées. En outre, il informe le Conseil Municipal qu'une section de jeunes sapeur-pompiers va ouvrir en septembre prochain (2007-2008). Monsieur Anthony RIGOLLE informe le Conseil Municipal que l'éducation nationale préconise le port du masque chirurgical papier plutôt que le port du masque tissus.

Mme Elisabeth BORDEAU présente un compte rendu sur la valorisation des bords de Rance menée par des jeunes étudiants.

Monsieur Le Maire fixe la date du prochain conseil municipal au 25 février 2021 et lève la séance à 23H35.